

COMMUNE DE MAGNÉ

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE,
ET LE 12 DECEMBRE A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE,
S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE Gerard, MAIRE.
Date de la convocation : **6 DECEMBRE 2024**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, FICHET Éric, CHAUVET Francette, DUQUEROUX Franck, GUILBOT Bernard, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, VIOLLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine, PRIVE Franck à VIOLLET Etienne, VALLET Jean-Claude, à GUILBOT Bernard

Était excusé et non représenté :

Était Absent : BODET Roger

Secrétaire de séance : GUILBOT Bernard

Ordre du Jour :

- ⇒ Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024
- ⇒ Groupement de commandes intercommunal (CAN)
 - achat de défibrillateurs et consommables, et maintenance préventive et curative d'un parc de défibrillateurs : approbation de la convention de groupement de commandes et de lancement de la consultation
 - achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité : approbation de la convention de groupement de commandes et de lancement de la consultation
- ⇒ Vente définitive terrain 19 rue Pierre l'Homme
- ⇒ Effacement des réseaux Quai de la Sèvre – Rue du Bon conseil – rue du Roc – Rue St Denis – rue de l'Abreuvoir – Rue du Pinier – Route de Jousson – Grande rue :
 - Approbation définitive du programme d'effacement coordonné des réseaux aériens avec le SIEDS et Orange de la TRANCHE 1 (rues St Denis et de l'Abreuvoir)
 - Autorisation de réalisation des travaux situés Quai de la Sèvre pour l'enfouissement - effacement sécuritaire coordonné dans le cadre des programmes du sieds
 - Autorisation de réalisation des travaux situés rue du Pinier/route de Jousson/rue St Denis pour l'enfouissement – renforcement coordonné dans le cadre des programmes du sieds
 - Convention de servitude d'ancrage et de support pour les appareils d'éclairage public avec les propriétaires riverains
- ⇒ Personnel :
 - Participation financière de l'employeur à la protection sociale complémentaire (PSC) des agents – risque PREVOYANCE - au 1er janvier 2025
 - Création poste permanent d'adjoint technique territorial au service technique
 - Mise à jour du RIFSEEP
 - Recrutement d'agents contractuels
- ⇒ Tarifs municipaux au 1er janvier 2025
- ⇒ Rénovation énergétique des bâtiments :
 - validation du programme
 - lancement du marché de consultation de l'équipe de maitrise d'œuvre
- ⇒ DM n°2 au budget principal Mairie
- ⇒ Modifications n°1 et n°2 au PLUI-D
- ⇒ Compte rendu des décisions du Maire dont les DIA 2024
- Questions diverses & informations

Réf. : 2024_12_01

Complète et modifie la délibération n°2019_11_08 du 19 novembre 2019,

Objet : Achat de défibrillateurs et consommables et maintenance préventive et curative d'un parc de défibrillateurs :

- **RENOUVELLEMENT** de la convention constitutive d'un groupement de commandes
- **LANCEMENT** de la consultation

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_02

Objet : Achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité :

- **CONVENTION** constitutive d'un groupement de commandes
- **LANCEMENT** de la consultation

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_03

Complète les délibérations n°2021_12_08 du 22 décembre 2021 et n°2023_10_01 du 3 octobre 2023, n°2023_10_02 du 3 octobre 2023, et n°2024_04_03 du 11 avril 2024

Objet : VENTE du terrain constructible détaché de la propriété dite « Pichonnerie » sis à Magné, 19 rue P. l'Homme, parcelle AH 648 : DECISION DEFINITIVE

Adoptée à la majorité des votants (3 CONTRE (M. ADAM – Mme ANDREAU – Mme MARRET))

Réf. : 2024_12_04

Complète et modifie les délibérations n°2021_09_06 du 28 septembre 2021 et n°2023_06_12 du 6 juin 2023

Objet : ACCORD DEFINITIF sur le programme d'enfouissement coordonné des réseaux dans le cadre des programmes du SIEDS sur le périmètre du « quartier du Roc » : AUTORISATION DEFINITIVE DE REALISATION DES TRAVAUX SITUES TRANCHE 1 : « RUES SAINT-DENIS ET DE L'ABREUVOIR »

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_05

Objet : Autorisation de réalisation des travaux situés QUAI DE LA SEVRE pour l'enfouissement - effacement sécuritaire coordonné dans le cadre des programmes du SIEDS « FACE-ENFOUISSEMENT »

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_06

Objet : Autorisation de réalisation des travaux situés rue du Pinier/route de Jousson/rue St Denis pour l'enfouissement – renforcement coordonné dans le cadre des programmes du SIEDS (« FACE-RENFORCEMENT »)

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_07

Objet : Enfouissement des réseaux du « quartier du Roc » - Quai de la Sèvre, Rue du Bon Conseil, Rue du Roc, Rue St Denis, Rue du puits St Denis, Rue de l'Abreuvoir, Route de Jousson, Rue du Pinier et Grande Rue :

- Convention de servitude d'ancrage et de support pour les appareils d'éclairage public

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_08

Complète les délibérations n°2019_03_03 du 19 mars 2019, n° 2019_09_07 du 26 septembre 2019, n°2022_02_02 du 8 février 2022 et n°2023_11_07 du 28 novembre 2023

Objet : Protection sociale complémentaire / volet risque prévoyance : participation de l'employeur à compter du 1^{er} janvier 2025

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_09

Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial au 1^{er} mars 2025 à temps complet – service technique

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_10

Complète et modifie la délibération n°2023_01_01 du 24 janvier 2023

Objet : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et C.I.A.) et du maintien de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires POUR LES AGENTS DE LA CATEGORIE C, de la commune de Magné : modification à compter du 1^{er} janvier 2025

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_11_1

Objet : RECRUTEMENT CONTRACTUEL - créations d'emplois liés à un accroissement d'activité temporaire d'adjoint technique territorial (Article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique) au service cantine/école/entretien

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_11_2

Objet : RECRUTEMENT CONTRACTUEL - créations d'emplois liés à un accroissement d'activité saisonnière d'adjoint technique territorial (Article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique) au service cantine/école/entretien

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_11_3

Objet : RECRUTEMENT CONTRACTUEL - créations d'emplois liés à un accroissement d'activité saisonnière administratif territorial principal de 1^o classe (Article L 332-23 2^o du Code Général de la Fonction Publique) **au service administratif**

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_12

Annule et remplace les délibérations n°2023_11_08 du 28/11/23 ; n°2022_12_09 du 13/12/2022 et n°2022_02_10 du 8 février 2022 des tarifs municipaux

Objet : Tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2025

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_13

Complète et modifie les délibérations n°2024_07_17 du 9 juillet 2024 et n°2024_10_14 du 8 octobre 2024

Objet : Opération de Rénovation énergétique de bâtiments communaux : Approbation du programme

Adoptée à l'unanimité des votants (1 ABSTENTION (Mme TROMAS))

Réf. : 2024_12_14

Complète et modifie les délibérations n°2024_12_13 du 12 décembre 2024

Objet : Opération de Rénovation énergétique de bâtiments communaux : Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre par procédure avec négociation (article L. 2124-3 du code de la commande publique (CCP))

Adoptée à l'unanimité des votants (1 ABSTENTION (Mme TROMAS))

Réf. : 2024_12_15

Complète la délibération n°2024_10_05 du 8 octobre 2024

Objet : Décision modificative n°2 budget primitif principal

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_16

Objet : AVIS sur le projet de MODIFICATION N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Déplacement (PLUi-D)

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2024_12_17

Objet : AVIS sur le projet de MODIFICATION N°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Déplacement (PLUi-D)

Adoptée à l'unanimité